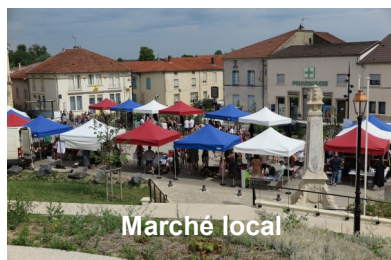




Fains-Veel



Marché local

SOMMAIRE

Editorial (p1)

C/R Conseil Municipal du
28/09/23 (p2)

Fleurissement de la
commune (p4)

Inscriptions aux affouages
(p4)

Donneurs de sang (p5)

Vie des associations (p6)

Repas des sages (p8)

Cérémonie du 11 novembre
à Fains et Véel (p9)

Fête du sport (p10)

Marché local (p 11)

Salon d'automne (p12)

Centre aéré (p13)

Données pluviométriques sur
la commune (p14)

Journée du patrimoine (p14)

Indice poisson rivière du
ruisseau (p15)

Etude géotechnique avant
travaux (p15)

Distribution des colis aux
aînés (p16)

Défilé du St Nicolas (p16)

Calendrier des
manifestations à venir (p16)



11 novembre

CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

EDITORIAL

UNE NOUVELLE ETAPE POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vont franchir une étape importante courant décembre avec le vote par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud du Plan d'Aménagement et de Développement Local fixant les grandes orientations pour le territoire sur les 15 années à venir.

Invité à donner son avis sur ce document le Conseil Municipal du 28/09/2023, après débats, a formulé ses observations, concernant les spécificités de la commune qu'il conviendrait de prendre en compte.

Vous en trouverez la teneur dans le compte rendu du Conseil Municipal figurant dans les pages suivantes, ainsi que l'expression de sa volonté de maintenir la qualité environnementale dont jouit la population Finnoise et Veillotte.

Ainsi il est nécessaire de conserver des zones de vergers et d'écran végétal d'essences locales.

Quant au développement des énergies renouvelables, les servitudes liées à la présence de la base aérienne de Saint-Dizier nous préservent de toutes implantations d'éoliennes.

Nous avons également défini les zones susceptibles de permettre l'agro-voltaïque c'est-à-dire la pose de champs de panneaux solaires en zone agricole en veillant à leur intégration paysagère.

La méthanisation de type industriel, source de nuisances comme subies sur le plateau de Veel, cultivant au moyen d'engins agricoles ou de transports inadaptés aux réseaux routiers, la production de végétaux pour la transformer en énergie au détriment de la nourriture animale ou même humaine, est à proscrire.

La prochaine étape sera consacrée en 2024 au zonage des secteurs destinés à l'habitation, aux activités commerciales et industrielles, à l'agriculture et aux forêts.

Gérard ABBAS,

Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération

Vice Président du Conseil Départemental

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Les délibérations « Non-Valeur pour créances éteintes » et « Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables » du budget principal et la délibération « Non-Valeur pour créances éteintes » du budget annexe de la Caisse des écoles ont été votées avec une abstention. Toutes les autres délibérations ont été votées à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Faisant suite à la démission de M. Laurent BOUDET, M. Antoine MOLITOR avec son accord est installé dans sa fonction de Conseiller Municipal.

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

A l'issue de ce débat les observations suivantes sont formulées par le Conseil. Le maintien de la population à horizon 2040 est un objectif raisonnable et ambitieux à la fois. Il est indispensable d'impulser une dynamique de développement économique et touristique ayant vocation à développer l'emploi.

Dans cette perspective, la commune étant propriétaire d'environ 1,5 ha en prolongement de la zone d'activités de la Varenne, cet espace pourrait permettre son développement. Alors que les études préalables à la reconstruction de l'Hôpital de Bar-le-Duc doivent débuter, la Commune attire également l'attention sur l'importance du patrimoine foncier du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc, Fains-Veel sur son territoire. Fains-Veel située au sein du cœur urbain de la Communauté d'Agglomération, avec une faible vacance en logements, un faible potentiel foncier en dents creuses ou en divisions parcellaires, ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif d'accroissement du nombre de logements sans avoir recours à une extension ne respectant pas la règle des 50% en densification et 50% en extension. Ses réserves foncières communales, situées dans la périphérie immédiate du bourg, sont propices aux lancements rapides de projets d'urbanisation. Le conseil municipal s'inscrit dans un développement urbain conservant ou recréant des espaces de transition (ceinture de vergers, écran végétal d'essences locales...) tout particulièrement à l'interface des zones urbaines et d'extension avec le milieu naturel agricole. Il affirme aussi la nécessité de maintenir la qualité de vie environnementale dont jouit la population Finnoise et Veillottes et en ce sens adhère à la nécessité d'encadrer le développement des énergies renouvelables. Le Conseil Municipal observe que la proposition du Sénat, en lien avec le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), envisageant l'attribution d'un hectare par commune, n'a pas été pris en considération dans l'objectif de consommation de 30 ha à horizon 2030.

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)

La localisation du faible potentiel éolien de nature à porter atteinte à la qualité du paysage existant tout en étant source de nuisances visuelles pour une grande partie de la population, ne permet pas l'implantation de ce type d'équipement.

Le périmètre de protection de 500 mètres autour des habitations exclu toutes possibilités d'installation d'unité de méthanisation si l'on considère que de telles unités de production doivent être situées à proximité d'exploitations agricoles.

Le régime de l'Ornain et les périmètres de protection ne permettent pas la réalisation d'ouvrage pour la production d'énergie hydroélectrique.

Les servitudes diverses laissent un large espace d'implantation à l'agro voltaïque c'est-à-dire la pose de champs de panneaux en zones agricoles pouvant dénaturer les paysages et détourner la vocation de production agricole des terres au bénéfice d'une rentabilité économique moins contraignante. C'est un véritable sujet alors que le « zéro artificiel des zones » est présenté comme une mesure de protection des terres agricoles. Afin d'assurer le maintien de la qualité environnementale dont jouit actuellement nos concitoyens, il est préconisé d'interdire la pose de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles de l'ensemble du territoire situé dans un périmètre de 500 mètres autour des habitations ainsi que sur tous les versants de coteaux visibles depuis un axe de circulation quel qu'il soit, tout en acceptant que certains secteurs éloignés, ci-dessous désignés, en périphérie du territoire, puissent être identifiés en zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR) (Sous le Tremblot, Champ Gillot, St Dizier Fontaine, Au-dessus de Harauval, Sur le chemin de St Christophe soit 0,382 km² et Hautbois, Le Chanoi de Fains, Bois Saint Martin (Veel) soit 0,641 km²).

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : La mise en conformité par ENEDIS d'une ligne Haute Tension traversant la parcelle AI 129 sise Pré le Comte, propriété de la commune, nécessite la signature d'une convention de servitude avec cette entreprise.

CONVENTION DE GESTION DES PARCELLES PERIMETRE DE PROTECTION (PPI) : Dans le cadre de la protection des captages des sources MOUROT et GEMINEL, la mise en place d'une convention de gestion des parcelles BA 210 de 88a 22ca (source MOUROT), AK 26 de 52ca et AK 259 de 10a 68ca (source GEMINEL) appartenant à la commune et mises à disposition gratuite à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, exploitante, définit les conditions de gestion des dites parcelles, notamment l'entretien à la charge de l'exploitant.

PROGRAMME DES COUPES A MARQUER PAR L'ONF POUR L'EXERCICE 2024 : L'ONF a transmis son programme de marquage des coupes concernant les parcelles 6/10/20a/30 avec mise en vente des coupes et délivrance des houppiers à la commune pour affouages.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS : La mise en place de la nomenclature comptable M 57 permet à monsieur le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2023 / BUDGET PRINCIPAL : Les crédits votés, au budget primitif, d'un montant de 25 000 € à l'article 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers étant insuffisant de 984,66 € pour assurer le reversement de la part de taxe sur l'électricité due à la FUCLEM, un virement du chapitre 011 / article 615221 de ce montant permet de réaliser l'opération. Afin de procéder au remboursement de dépôts de garantie le chapitre 16/ article 165 est abondé d'un montant de 70 € provenant d'un virement de l'article 2158

NON-VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES –DOSSIER SURENDETTEMENT - BUDGET PRINCIPAL : L'émission d'un mandat de 185,40 € au compte « 6542 Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » solde la situation de l'intéressée.

NON-VALEUR POUR CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : L'émission d'un mandat de 282,36 € au compte 6542 Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes solde la situation de l'intéressée.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PARTIEL : À la suite de la fermeture d'une classe à l'école maternelle, la demande de l'agent titulaire du poste d'adjoint technique à temps partiel de 26/35^{ème} sollicitant une baisse de son temps de travail à 18,21/35^{ème} provoque la suppression de ce poste.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PARTIEL : La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps partiel de 26,83/35^{ème} nécessite pour les besoins du service périscolaire de créer un poste d'adjoint technique à temps partiel de 18,21/35^{ème}.

DEMANDE DE REPRESENTATION ET DE REDACTION DE MEMOIRE EN DEFENSE : Le cabinet GARTNER AVOCATS ASSOCIES a été désigné pour défendre la commune d'un recours, auprès du Tribunal Administratif de Nancy pour licenciement à l'issue de la période d'essai, formulé par une salariée bénéficiant d'un contrat à durée déterminée d'un an.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les cessions de biens suivants : Parcelle AU 14 de 3a40ca sise rue des Jardiniers – Maison sise 4 rue haute de Veel avec deux parcelles non bâties AB 477 de 66ca et 469 de 3a31ca.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Cette année encore, le fleurissement a été maintenu pour rendre plus agréable la commune aux habitants et visiteurs.

Ainsi 5 massifs et plus de 60 bacs et jardinières ont été entretenus par les services techniques sur la période de mai à octobre 2023

INSCRIPTIONS AUX AFFOUAGES 2023-2024

Les inscriptions pour la campagne d'affouages sont ouvertes depuis le 1^{er} octobre et jusqu'au 30 novembre 2023 auprès du secrétariat de mairie.

- Tout affouagiste inscrit devra respecter le règlement général et les engagements pris et notamment :
 - ↪ Date de fin de l'exploitation : 31 mai 2024
 - ↪ Date de fin du débardage : 31 août 2024
 - ↪ Bois empilé entre piquets sur un mètre de hauteur
 - ↪ Interdiction de revendre le bois provenant du lot attribué
- Les modalités d'inscription sont inchangées :
 - ↪ Dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 30 €
 - ↪ Fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant explicitement les risques inhérents à la pratique des affouages et assurant le titulaire du lot pendant toute la durée de l'exploitation.
- Le tarif du stère de bois est maintenu au prix de 9,00 euros.



HOMMAGE AUX DONNEURS DE SANG 14/07/2023



Lors de la cérémonie du 14 juillet les donateurs de sang de Fains-Veel ont été honorés par une remise de diplôme ou médaille suivant le nombre de leurs dons.

Cette année, c'est Claude Rogie, adjoint au président des donateurs de sang de Bar-le-Duc, qui a procédé à la remise des récompenses avec le Maire Gérard Abbas, en présence de M. le Sénateur Gérard Longuet et M. le Député Bertrand Pancher.

Pas moins de vingt personnes auraient pu être honorées publiquement en ce 14 juillet, mais sur ces 20 donateurs méritants seulement 7 étaient présents...

Les dames sont reparties avec une composition florale et les messieurs avec une bouteille de champagne. Tous ont reçu diplômes et médailles et ont été félicités comme il se doit.

Les récipiendaires : Alice Chary, Nathalie Guyot, Sylvie Herbinet, Thierry Aumont, Thomas Becker, Benjamin Caillac, Frédéric Jolly.

DON DU SANG 13/09/2023

DONS DU SANG A FAINS-VEEL SALLE ROSTAND LE 13 septembre 2023 DE 16H À 19h

41 personnes, 39 donateurs dont 1 nouveau

Message du docteur C. Brullard adressé à M. le Maire :

« Comme chaque année, de nombreux bénévoles œuvrent à la réussite de nos collectes. Celle qui vient d'avoir lieu dans votre secteur s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donateurs que vous avez su convaincre, nous vous remercions de votre indispensable et efficace participation.

Vous transmettez cette reconnaissance, en premier lieu aux donateurs, sans qui rien ne serait possible, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de ces journées. »

Encore une fois merci et en attendant de pouvoir vous l'exprimer de vive voix, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



VIE DES ASSOCIATIONS

AFA LES SOURCES (Section Danses Roumaines)

Vous aimez danser ! Vous dansez country, oriental, sud américain... Venez découvrir la richesse de la danse roumaine, sa large palette de pas et de musiques. La pratique de ces danses permet de bouger mais aussi de faire travailler sa mémoire, la tête et les jambes sont mises à contribution.

Cette activité a repris le mercredi 27 Septembre et se déroule tous les mercredis de 18h15 à 19h45 salle Rostand place de la Mairie. Vous pouvez venir voir comment l'on danse sans engagement immédiat. L'activité est gratuite, il est seulement demandé 10 € d'adhésion annuelle à l'Association. Chacun vient partager un moment de détente sans souci de performance et danse selon ses possibilités. Renseignements : Jacqueline Lejeune au 03 29 45 24 33.

TENNIS CLUB DE FAINS-VEEL



Pour la deuxième année consécutive, le tennis-club Fains-Véel a présenté une équipe en championnat de Lorraine des plus de 70 ans messieurs. Huit joueurs du club se sont mobilisés pour le représenter au cours des cinq journées de championnat. Les autres clubs sont issus de Neufchâteau, Metz, Vandœuvre et Ancerville. Avec deux victoires et trois défaites, le TCFV se classe troisième de sa poule. Mais le plus important, c'est l'esprit de convivialité qui règne lors de chaque rencontre.

BROCANTES DU FOOTBALL CLUB ET DE L'ACCA

Les brocantes réalisées respectivement à Fains et Véel ont encore connu un très vif succès.



Village de Fains / Football Club



Village de Véel / ACCA



Félicitons les organisateurs pour la réussite totale de ces manifestations sur notre territoire !

HALLOWEEN AU FOOTBALL CLUB



Jolies décorations et super déguisements !



Avec l'appui de la municipalité le Football Club de Fains-Veel a organisé la fête Halloween.

Pour une 1ère cette action fut une réussite qui a enthousiasmé les enfants



Les enfants ont répondu présent pour cette 1ère.

Bravo aux organisateurs !

REPAS DES SAGES (22/10/2023)



Nos intervenants, partenaires, sans qui cette journée ne pourrait pas se réaliser :

Traiteur : Jérôme LESEUR

Boulangers : Alexandre MASSINI (dessert) et Stéphane MAGINOT (pain et brioches)

Chocolatier : Chocogil (St Dizier)

Fleuriste : Chlorophylle (Bar le Duc)

Animation : Les accordéonistes Finnois à l'apéritif et le duo Calou et Aurore qui a enthousiasmé la salle toute l'après-midi



La Commune de Fains-Véel compte 446 personnes âgées de 70 ans et plus, dont la doyenne aujourd'hui est Madame MENUT Antoinette, née en 1927.

Notre doyen, Mr BOURGUND Henri né le 13/06/1926 nous a quittés il y a peu.

64 personnes de « 70 ans et plus » se sont inscrites au repas, qui, accompagnées de leur conjoint portent le nombre de convives à 79 personnes.



Seulement 4 présents sur les 32 personnes rentrées dans leur 70ème année en 2023

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023



À l'occasion des cérémonies du 11-Novembre, un vibrant hommage a été rendu aux six aviateurs tombés sur le territoire de Véel en juillet 1944, par la municipalité de Fains-Véel.



Samedi 11 novembre, le maire Gérard Abbas et les membres du conseil municipal, anciens combattants, porte-drapeaux, orchestre d'harmonie, écoles maternelles et élémentaires, conseil municipal des jeunes enfants, pompiers du centre de secours de Fains-Véel, présidents d'associations et riverains se sont réunis pour commémorer l'armistice.

Un verre de l'amitié, offert par la commune, a été organisé à la salle Rostand.

Certains s'interrogent au sujet des bleuets proposés lors des cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.



Cette initiative a été prise à la fin de la première guerre mondiale pendant laquelle de très nombreuses personnes ont été malmenées, blessées, estropiées, grands invalides. Les bleuets étaient présentés à la générosité des citoyens. L'argent récolté permettait d'apporter un secours à ces malheureux. Aujourd'hui, la vente des bleuets poursuit ce but d'aide aux victimes militaires des conflits (anciens combattants défavorisés, invalides, enfants de harkis, soldats et policiers blessés durant leur service...). L'aide est apportée également aux familles concernées.

Le Bleuet de France : Œuvre nationale du Bleuet de France. Hôtel national des Invalides 75007 PARIS



FETE DU SPORT



La traditionnelle fête du sport organisée par l'Office Municipal des Sports s'est déroulée au stade le 10 septembre 2023.

Un grand merci aux associations et bénévoles pour leur implication dans cette journée offerte aux concitoyens.



L'orchestre Jazz Band toujours présent



Ce Week-end, les habitants, fortement sollicités par de nombreuses manifestations et sans doute incommodés par la chaleur, ont été moins nombreux que les années antérieures.



MARCHE LOCAL

Ce dimanche malgré un temps maussade, le marché de Fains-Veel a encore enregistré une belle fréquentation. L'excellent vin chaud a rassemblé les visiteurs autour du bar convivial de l'association Bulles en Barrois.

Pour la première fois Marie Lefèvre tenait l'étal écailler/poissonnier avec ses huîtres de Marennes d'Oléron et son poisson de Boulogne sur Mer.

La bibliothèque fonctionne bien avec une adhésion modique de 2 euros, les lecteurs peuvent repartir avec une BD à rendre sur le marché mensuel suivant. Mme Sylvie Rocher dynamise ce stand en donnant l'envie de lire à nos plus jeunes.

L'atelier ludique de modelage a intéressé les enfants qui fabriquaient des objets en argile blanche à suspendre dans le sapin et des moulages d'animaux qui seront cuits dans le four de l'association Terres en feux.



Pour le prochain marché (**dimanche 10 décembre**), les commerçants proposeront des produits festifs (foie gras, escargots, agneau, porc, volaille bio...) sans oublier le vin chaud et les huîtres à déguster sur place. Ce marché sera animé par une dédicace de Michel Bernard, Jean Marie Lecomte et David Truillard de leur ouvrage « Bar-le-Duc à voir § à vivre »



Mise en place des stands par les bénévoles dès 7h30

SALON D'AUTOMNE AUX VERRERIES



Salon organisé par l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (OMCL)



Avec près de 500 visiteurs c'est un salon reconnu qui monte progressivement en puissance.

Cette année de nouveaux artisans créateurs ont participé à cette belle réussite.



**Retenez la date
du prochain salon :
26 et 27 octobre 2024**



CENTRE AERE OCTOBRE 2023



Visite de la gare de Bar le Duc



Cette 2ème édition (1ère en 2022) sur la période des vacances de la Toussaint a enregistré 25 enfants.

Elle sera reconduite en 2024



Atelier cuisine et dégustation !

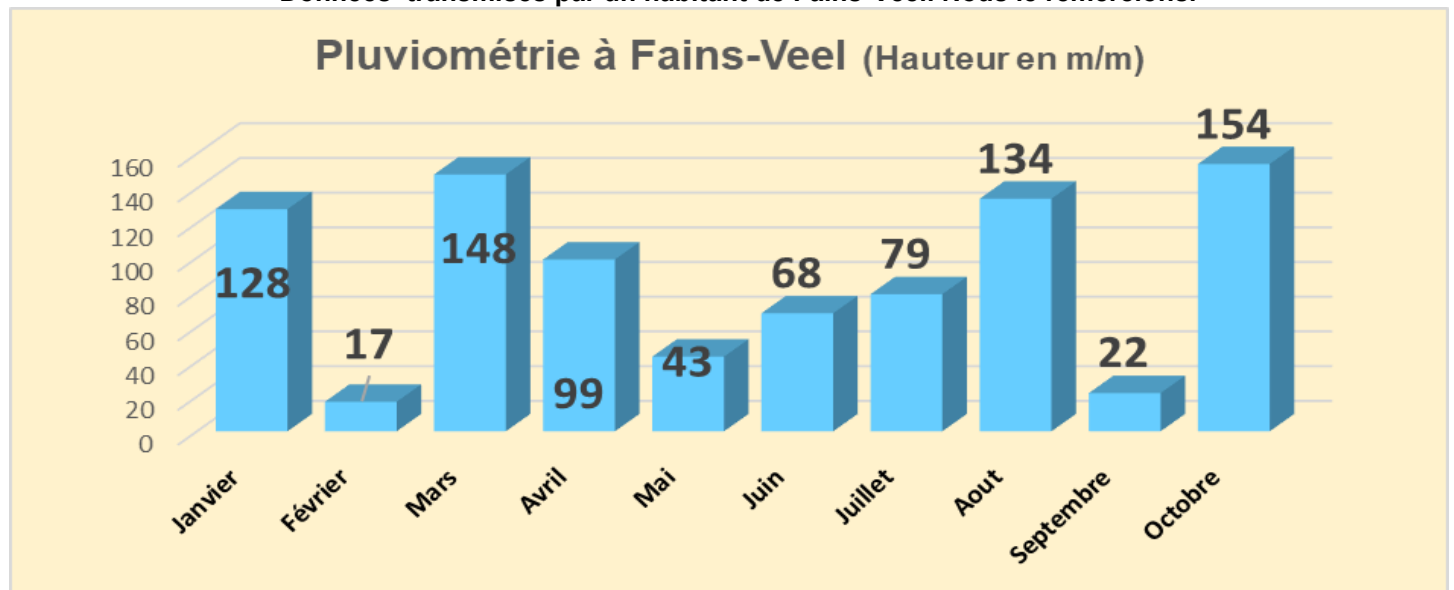


Malgré un temps exécrable les animations proposées ont tenu leur promesse et ravi les enfants !

DONNEES PLUVIOMETRIQUES SUR FAINS-VEEL

La pluviométrie est l'évaluation quantitative des précipitations, de leur nature et distribution. Elle est calculée par diverses techniques. Plusieurs instruments sont utilisés à cette fin, dont le pluviomètre/pluviographe est le plus connu. Est-ce que 10 mm de pluie c'est beaucoup ? 1mm d'eau correspond à un volume de 1 litre par mètre carré. Ainsi une bonne pluie de 10 mm représente un faible niveau dans votre pluviomètre mais 10 L d'eau par m2 soit 100 000 Litres d'eau par hectare!

Données transmises par un habitant de Fains-Véel. Nous le remercions.



JOURNEE DU PATRIMOINE 17/09/23



Visite guidée de l'église Sainte Catherine à Fains-Veel en matinée

L'après-midi, très bon concert dans l'église mais petite déception pour les organisateurs avec seulement 35 auditeurs !



INDICE POISSONS RIVIERE DU RUISSEAU

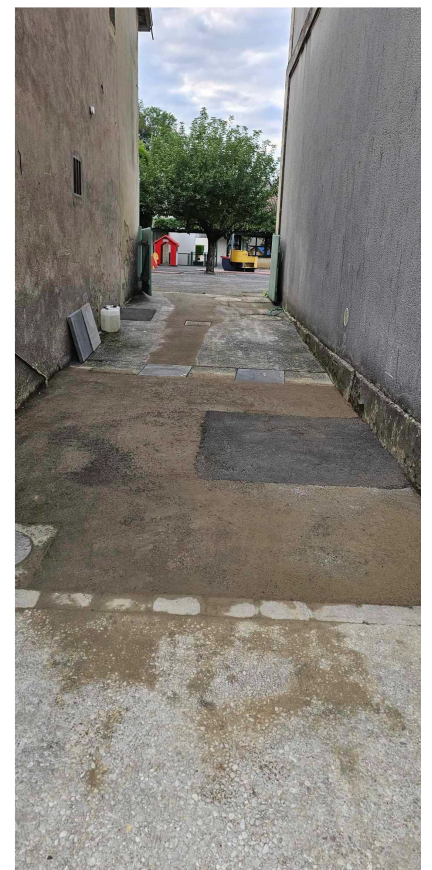
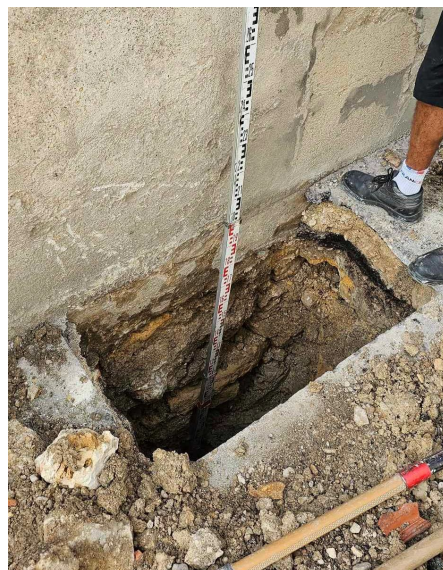
La Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont intervenues dans le cadre du suivi thermique et piscicole, sur le ruisseau de Fains-Veel le 08/08/2023. Les résultats bruts de la pêche électrique d'inventaire réalisée attribuent un indice Poissons Rivière (IPR) à cette station la note de 11.08 (classe de qualité Bonne).

| | |
|---------------|---------------|
| IPR < 7 | Excellente |
| 7 < IPR ≤ 16 | Bonne |
| 16 < IPR ≤ 25 | Médiocre |
| 25 < IPR ≤ 36 | Mauvaise |
| IPR > 36 | Très Mauvaise |



TRAVAUX / ETUDE GEOTECHNIQUE

Dans le cadre de la construction d'une halte garderie et de l'aménagement d'une cour de récréation située place de la mairie une étude géotechnique a été réalisée. Les résultats sont positifs et n'entraîneront pas de mise en œuvre spécifique des travaux.



Forages dans la cour de l'école maternelle

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNEE AUX AÎNES

Les fêtes de fin d'année approchent. Un nombre important d'aînés n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu participer au repas du 22 octobre 2023, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fains-Veel. Ainsi ceux **qui ont souhaité en retournant leur coupon bénéficiaire du colis de fin d'année**, se verront remettre ce dernier, par les élus, membres du CCAS et bénévoles le

**DIMANCHE 23 DECEMBRE 2023
A PARTIR DE 13H30**

En cas d'absence à cette date merci d'en informer la Mairie où vous viendrez retirer votre colis, avant le 31 décembre 2023 dernier délai.
Au-delà, les colis non récupérés seront remis aux associations caritatives.



DEFILE SAINT - NICOLAS



Discours de St Nicolas le
2/12/2022

VENDREDI 1 DÉCEMBRE 2023

Départ du stade à 18h45

Arrivée sur la place de la mairie vers 19h15

Discours de Saint Nicolas

**Feu d'artifice,
Distribution de bonbons**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (Novembre /décembre 2023)

18 et 19 novembre : Fête Patronale - Fains

25 et 26 novembre : Marché de Noël - Verreries

1 décembre : Défilé du Saint Nicolas (Stade - mairie)

3 décembre : Concert Orchestre d'Harmonie - 15h - Verreries

16 décembre : Arbre de Noel - Véeel

31 décembre : Réveillon - Verreries

